

Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bols – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

# ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL Paris Est Marne & Bois EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 19 OCTOBRE 2023

**DCMA 2023-1** 

### OBJET : Installation du Conseil de la Régie Intercommunale des Marchés Alimentaires

Membres en exercice	9
Présents titulaires	5
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	2
Absents	2

Votants	7
Abstention	0
Suffrages exprimés	7
Pour	7
Contre	0

#### Présents:

Jean-Paul DAVID, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre PELLÉ, Pascal TURANO,

#### Représentés:

Florence CROCHETON-BOYER représentée par Jacques J.P. MARTIN, Anne KLOPP représentée par Jean-Paul DAVID

#### Absents:

Yan CLOARENNEC, Carole COHEN

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20231025-DCMA2023-1-DE Date de télétransmission : 25/10/2023 Date de réception préfecture : 25/10/2023

## CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

<u>OBJET</u>: INSTALLATION DU CONSEIL DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DES MARCHES ALIMENTAIRES

#### LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5219-2 et suivants et R.52-11-1-1,

VU la délibération en date du 3 juillet 2023 décidant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service public des marchés alimentaires de certaines communes membres,

**CONSIDERANT** que Monsieur J.JP MARTIN, doyen d'âge de ce conseil procède à l'appel de chaque membre :

- Madame Florence CROCHETON
- Monsieur Jean-Paul DAVID
- Madame Anne KLOPP
- Madame Céline MARTIN
- Monsieur Jacques J.P MARTIN
- Monsieur Pierre PELLÉ
- Monsieur Pascal TURANO

#### PROFESSIONNELS COMPETENTS

- Monsieur Yan CLOARENNEC Poissonnerie JET MAREE
- Madame Carole COHEN Poissonnerie EILAT

A l'issue de ces formalités,

Monsieur Jacques J.P MARTIN déclare le Conseil de la régie intercommunale des marchés alimentaires installé.

Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le

est exécutoire à la date du

en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20231025-DCMA2023-1-DE Date de télétransmission : 25/10/2023 Date de réception préfecture : 25/10/2023